

LE CARDINAL MAZARIN
GRAVURE
DE BALTHAZAR MONCORNET

LA FAMILLE DE MAZARIN *A MARSEILLE*

DE tout temps Marseille a été le port utilisé par les grands personnages qui, allant en Espagne, et surtout en Italie, se confiaient à la voie d'eau plus utilisée que la voie de terre ; et le souci des

réceptions officielles n'était pas une des moindres charges de nos consuls. Courant 1653, et en vertu du *Règlement du sort* appliqué aux élections pour la première fois, ceux-ci appartenaient tous trois au parti Valbelle. C'étaient Gaspard de Villages, un arrière petit-neveu du grand argentier Jacques Cœur, déjà 1er consul en 1642, Laurent Gilles déjà 3e consul en 1621 et futur représentant du Commerce à Paris, enfin Jacques Beau qui avait été 3e consul dès 1637 : donc tous gens d'expérience, d'âge mûr et parfaitement au courant de leurs obligations consulaires. En France, 1653, c'est l'année du triomphe de Mazarin qui, pour la seconde fois exilé (août 1652), fait sa rentrée définitive à Paris au mois de février suivant, vainqueur de la Fronde et des princes. Au cours de son premier exil à Brühl dans l'électorat de Cologne, le cardinal avait réussi à détacher du parti des princes les Vendôme, en faisant épouser au duc de Mercœur l'aînée de ses sept nièces (1), Laure-Victoire Mancini, née en 1636, et Mercœur avait été bientôt nommé commandant en Provence (mai 1652). Fatale année pour le cardinal que cette année 1652, marquée d'un deuil cruel et d'un immense déboire par la mort de son neveu Paul Mancini, frère de Laure, dont il avait rêvé de faire le général des armées et qui fut blessé à mort au fameux combat du faubourg Saint-Antoine (1er juillet). Revenu au pouvoir, Mazarin projeta d'établir princièrement, en les faisant venir d'Italie et élever à la cour de France, tous les autres enfants de ses deux sœurs mariées à Rome. De celles-ci l'aînée Marguerite avait épousé Jérôme Martinozzi, majordome d'un neveu du pape Urbain VIII, le cardinal Barberini, qui l'avait laissée veuve (2) à 42 ans avec deux filles : elle venait de dépasser la cinquantaine. La cadette, Hieronyma, 39 ans, était l'épouse de Laurent Mancini, baron romain issu d'une famille remontant au XIVe siècle, à qui elle avait donné 3 fils et 5 filles.

***

Donc, le 11 novembre 1652, le jeune Philippe-Julien Mancini, appelé par Mazarin à remplacer son frère mort, et futur duc de Nevers (1641-1707) débarquait à Marseille, où il précédait de peu les voyageuses de la famille (3). En effet, le 2 juillet, vers les 6 heures du soir, on signalait à la chaîne du port l'arrivée d'une magnifique galère gênoise, où avaient pris place Mme Martinozzi et sa fille (4) Laure (13 ans), Mme Mancini et ses deux filles Marie et Hortense (14 et 9 ans). Laissons la parole à la *Vérité dans son jour*, l'édition des mémoires de Marie Mancini, reconnue comme la plus authentique et qui s'oppose à diverses contrefaçons (5).

« Nous nous embarquâmes donc dans une gal[illegible] de Gênes. Nous y fumes traitées en reines..., [illegible] tables des souverains ne sont point servies avec pl[illegible] de pompe et d'éclat que la notre l'était quatre [illegible] par jour. Nous débarquâmes enfin à Marseille [illegible] *mai 1653*, où ma tante un peu trop scrupuleu[illegible] fut longtemps sans vouloir recevoir le corps [illegible] ville qui demandait à nous faire la révérence, [illegible] pouvant se résoudre à la manière de saluer en Fran[illegible] Cette délicatesse fut enfin vaincue avec bien d[illegible] peine et donna sujet de rire à bien des gens [illegible] s'étonnaient avec assez de raison qu'elle fit [illegible] de mystère sur une chose introduite et autori[illegible] par un si long voyage [ou plutôt usage].... ».

Ce récit nous laisse sur notre faim quant [illegible] scupules de Mme Martinozzi sur la manière de sal[illegible] de France. Mais tout s'éclaire, si on le compare [illegible] texte très affirmatif du *Cérémonial* officiel de [illegible] ville (6) :

« Elle [la galère] salua de quatre coups de canon, et la tour Saint Jean luy rendit ledit salut ; un pe[illegible] après les canons de la ville tirèrent, et MM. [illegible] consuls vouloient aller saluer lesdites dames da[illegible] ladite galère, sitost qu'elle feust entrée dans le port. Mais elle les firent prier de différer cette visite [illegible] lendemain 3 juillet, MM. les consulz, fort bien [illegible] compagnés, allèrent visiter lesdites dames sur [illegible] 4 heures après midy dans la commanderie (7) [illegible] elles estoient logées, ne les ayant peu veoir pl[illegible] tost, à cause qu'elles ne sortirent point de lad[illegible] chambre de toute la matinée et ne dinèrent q[illegible] fort tard. Et, *en leur faisant la bienvenue, les béze[illegible] suivant la coustume de France, de laquelle coustu[illegible] MM. les consulz les avoient faictes advertir, a[illegible] que le tout feust faict avec honneur et civilité, et att[illegible] qu'en Italie on n'a point coustume de donner [illegible] bézers aux bienvenues*. Et, après avoir demeuré [illegible] viron un quart d'heure en ladite visite, MM. [illegible] consulz sortirent et les dites dames les accom[illegible] gnèrent jusqu'à la porte de la salle, et après se re[illegible] rèrent. Et Mme de Talement, femme de Mgr l'[illegible] tendant [de Languedoc] qui estoit avec quanti[illegible] d'autres dames de ceste ville dans ladite salle [illegible] ladite comanderie, pour fère visite et tenir comp[illegible] gnie auxdites dames Manchini et Martinot, acc[illegible] pagna MM. les consulz jusques à la porte d[illegible] basse-court. Et ledit sieur Talement, (8) avec M. Possevère (9) qui a le soin de la conduite desdi[illegible] dames, vinrent jusqu'à la porte de la rive... ».

Ce récit officiel de la visite d'accueil au [illegible] Saint-Jean que firent à ces dames les trois con[illegible] pique notre curiosité, parce qu'il évoque la vi[illegible] coutume nordique et française de saluer les da[illegible]

en plaisant sur les lèvres. De son temps Montaigne s'en indignait déjà, en écrivant dans les *Essais* : [10] « C'est une déplaisante coutume et injurieuse aux dames d'avoir à prêter leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, pour nul plaisant qu'il soit... » Il ajoutait à vrai dire en compensation : « Et nous mesme n'y gaignons guère, car, comme le monde se voit party, pour trois belles, il nous en faut baiser cinquante laides... ». Cependant, si l'on continue à feuilleter le *Cérémonial*, on voit que l'usage n'était pas toujours suivi, soit que la dame grand personnage s'y soit formellement refusée, soit que le corps de ville n'ait point par discrétion réclamé son droit. Ainsi en fut-il le 14 juin 1668, jour de la réception à Marseille de la princesse de Monaco : il s'agit de l'épouse de Louis Grimaldi, Catherine-Charlotte de Gramont (1639-1678), célèbre à la cour de Louis XIV par sa beauté et ses galanteries :

« Ayant esté chez les Pallas [11] où elle logeait, ladite dame seroit venu recevoir M. de Pilles et MM. les échevins à la porte de la salle ; et *M. de Pilles fit son compliment sans bézer*, et après MM. les eschevins firent le sien. Et, estant sortis, les avoit acompagné jusques hors la porte de la salle seulement ».

Lors de la réception de mesdames de Sévigné et de Grignan le 24 janvier 1673, postérieure de cinq ans, le son de cloche est tout autre, car l'on est revenu à l'usage ancien. Les échevins en chaperon sont allés au-devant des voyageuses qui descendent de carosse au cours Belsunce en face du relais, précédées du comte de Grignan, gouverneur de Provence. Et alors, dit le *Cérémonial*, M. de Mazenod [échevin ancien] « se seroit aproché à Madame de Cévény et madame la comtesse, l'*auroit baisée*, et de suite MM. les autres consuls en auroient fait de mesme... ». La marquise n'était pas femme prude à s'en offusquer, et l'usage était si bien ancré dans les mœurs qu'elle n'y fait aucune allusion dans la fameuse lettre où elle décrit son enthousiasme pour Marseille « plus jolie et plus peuplée que Paris à proportion ».

Pour en revenir à la réception de la famille Mazarin, le *Cérémonial* ne manque pas de décrire le présent d'usage qu'aussitôt rentrés à l'Hôtel de ville, les consuls se hâtèrent d'envoyer à la commanderie Saint-Jean. Il se composait de 20 boîtes de confitures, 5 douzaines de flambeaux de table pesant 24 livres 1-2 et 12 bouteilles de vin rouge et clairet. Et, le lendemein 4 juillet « sur les cinq heures du matin, lesdites dames voulant partir pour s'en aller coucher à Aix, MM. les consulz leur sont allés encore veoir pour prendre congé d'elles, et après se sont retirés, ayant esté acompagnés avec la mesme cérémonie... ». A Aix, en l'absence de sa femme alors à la cour, ces dames étaient attendues par le duc de Mercœur, promu gouverneur de Provence depuis six mois. De retour en septembre [12] la duchesse garda quelque temps auprès d'elle à Aix les voyageuses qui n'étaient tenus d'arriver à Paris que pour le mariage d'Anne-Marie Martinozzi avec le prince de Conti (21 février 1654). Ainsi les « mazarines », qui déjà frôlaient le sang de France [à vrai dire de la main gauche] par le mariage Mercœur, s'en approchaient-elles cette fois régulièrement par cette union avec un prince du sang de la branche des Condé. Parti avec sa jeune épouse dans son gouvernement de Languedoc, Conti s'y fit le protecteur de Molière qui, lors de sa tournée de 1656, joua devant eux à Béziers le *Dépit amoureux*.

***

Il n'est pas dans notre sujet de résumer l'histoire très romanesque des sept nièces de Mazarin ; mais, Marseille étant sur le chemin du retour en Italie, on peut se demander si les voyageuses de la réception de 1653 ne furent pas appelées à y repasser.

Mme Mancini est hors de cause : elle ne devait plus revoir l'Italie, où elle avait laissé son mari occupé à faire de l'astrologie et qui fin 1655 lui avait envoyé à Paris leurs deux derniers enfants, Alphonse et la petite Marianne, qui sera duchesse de Bouillon et une future protectrice de Lafontaine. Celle-ci qui n'avait que 6 ans était par sa gentillesse et la précocité de son esprit la coqueluche de la cour. Mme Mancini n'en jouit pas longtemps, étant morte à Paris le 29 décembre 1656, et elle ne précédait que d'un mois dans la tombe sa fille aînée, la duchesse de Mercœur, morte aussi à Paris des suites de ses couches. A cette occasion notre *Cérémonial* mentionne courant janvier 1657 un voyage des consuls à Lambesc pour « se condoller avec M. de Mercœur » et, à la date du 22 février, un service solennel célébré aux Accoules à la mémoire de sa jeune femme. L'oraison funèbre y fut prononcée par un Oratorien et la musique prêtée par l'abbaye de Saint-Victor ; le *Cérémonial* ajoute que l'église des Accoules avait été choisie en raison d'un débat que la ville avait alors avec le chapitre de la Major [13].

A cette date deux de nos voyageuses de 1653 avaient déjà regagné l'Italie depuis un an : il s'agit de la prude comtesse Martinozzi et de sa fille Laure qui, au cours de l'été 1655 avait épousé par procuration au Château de Compiègne le prince héritier de Modène, Alphonse d'Este. La princesse de Modène est signalée au passage à Marseille début juillet à

propos des dépenses allouées aux personnes qui avec 89 chevaux accompagnèrent les consuls allant à sa rencontre [14]. Veuve dès 1652, régente durant 14 ans, Laure, dont le portrait manque chez les mémorialistes du temps, se retira ensuite auprès de sa mère à Rome. Celle-ci, la prude comtesse, ne manquait pas de gaîté dans sa vieillesse, puisque à 70 ans, au dire de sa nièce Hortense, elle lui proposa un jour d'ennui de « danser les matassins », une danse bouffonne, au son de la guitare, pour se divertir.

Des cinq voyageuses reçues à Marseille en 1653, il ne restait plus à Paris, après le décès de Mme Mancini et le départ des dames Martinozzi, que les deux jeunes filles, Marie et Hortense Mancini. A 15 et 9 ans il fallait compléter leur éducation, et elles avaient été mises au couvent de la Visitation de la rue Saint-Jacques, disent les « Mémoires d'Hortense », aux Filles Sainte-Marie à Chaillot, dit Mme de Motteville. Deux ans après Marie en sortait, ayant franchi l'âge ingrat, presque femme à 17 ans, singulièrement embellie, avec tout le charme que donne une physionomie mobile et expressive. Vive, enjouée, intelligente, instruite, elle prit peu à peu sur Louis XIV, d'un an plus âgé seulement, une influence qui tourna réciproquement à la grande passion. Sa sœur Olympe, par une nouvelle alliance avec le sang de France, venait d'épouser le comte de Soissons, Eugène de Savoie-Carignan, encore un Condé par sa grand'mère Marie de Bourbon (1657) [15].

Pourquoi Marie, dépassant ses deux sœurs et sa cousine Martinozzi toutes trois cousines du roi, ne serait-elle pas devenue reine de France ? C'est



PORTRAIT D'HORTENSE MANCINI
TOILE PAR PIERRE MIGNARD

(Musée de l'Ermitage à Leningrad)

O…RAIT DE MARIE MANCINI
…NCESSE COLONNA
…ILE ATTRIBUÉE A
…ACOB-FERDINAND VOET



…usée Calvet à Avignon)

…e qu'a rappelé en deux mots Saint-Simon parlant …e « celle que le roi avait eu en sa jeunesse tant envie …'épouser... ». Il s'en fallut de peu, si la raison d'état …e s'y était opposé à la fois par Anne d'Autriche … même par Mazarin que l'élévation de sa nièce …it sans doute flatté, mais non pas grisé au point …e la favoriser. En effet, ne craignit-il pas que l'in…uence de Marie ne se retournât contre ses propres …térêts, car, suivant le mot de Mme de La Fayette, …le ne rendait « aucun compte de ses conversations …vec le roi » Elle prenait sur son esprit tout le crédit …ui lui était possible ; le cardinal commençait à crain…re qu'elle n'en prît trop En juin 1659 c'était donc … rupture imposée après une scène douloureuse …ue Racine passe pour avoir transposée dans sa *Bérénice*, donnée à Paris dix ans plus tard, le 21 novembre 1670 : « *Vous êtes empereur, seigneur et vous pleurez* », dit à Titus l'amante fière et passionnée. Un vers qui a été critiqué, et auquel Voltaire [16] dit préférer le véritable mot, selon lui, de Marie Mancini : « *Vous m'aimez, vous êtes roi, et je pars* ». Après la dure séparation Marie fut en effet exilée à Brouage, avec ses deux dernières sœurs Hortense et Marianne. Les jeunes filles étaient chaperonnées par Mme de Venel (Madeleine de Gaillard), une provençale [17], qui avait été dame d'honneur de feu la duchesse de Mercœur : agente de Mazarin, toute dévouée à la reine, elle en avait reçu dès 1648 le don royal du monopole des seize glacières de Provence. Le 10 août 1659, lors du voyage de la cour dans les

Pyrénées, Louis XIV revoyait une dernière fois Marie Mancini à Saint-Jean-d'Angély ; puis, la paix avec l'Espagne une fois signée, il épousait l'infante Marie Thérèse le 9 juin 1660. Le cardinal qui sentait venir à sa fin ne voulait pas mourir sans avoir établi ses dernières nièces. Le duc de La Meilleraye fut tenté par Hortense, la préférée de son oncle, qui lui apportait la plus grosse partie de l'immense fortune du cardinal : Saint-Simon avance 28 millions de livres. On lui déférait d'autre part le nom et les armes des Mazarin. Le cardinal in extremis manquait aux fêtes du mariage et mourait huit jours après (9 mars 1661). Mais il avait dores et déjà fixé le sort de l'infortunée Marie qu'il tenait à éloigner de France. Celle-ci s'était inclinée et avait accepté d'épouser le connétable du royaume de Naples, le prince Colonna, de la très grande noblesse romaine. Une fois le mariage conclu à Paris par procuration le 15 avril 1661, Marie dut prendre le chemin de l'Italie, accompagnée de Mme de Venel ; et, comme son mari l'attendait aux environs de Milan, elle emprunta la voie directe du Simplon. Installée à Rome, elle y vécut une dizaine d'années heureuse, ayant donné au connétable trois enfants. Puis vers 1669 la désunion se mit dans le ménage, plus ou moins séparé à l'amiable. En 1671 Marie voyait arriver de Milan sa sœur Hortense de La Meilleraye, fuyant un mari extravagant avec lequel elle ne s'était jamais entendue. Les deux sœurs devaient se monter la tête, car Marie ne pouvait plus se faire aux infidélités de son mari qu'elle soupçonnait même de vouloir l'empoisonner. Et dans un coup de tête, le 29 mai 1672, « la plus folle, et toutefois la meilleure de ces Mazarines »[18] abandonnait à Rome ses trois enfants, son mari et le palais Colonna pour fuir en France, accompagnée d'Hortense. *La vérité dans son jour, ou les véritables Mémoires de Madame Manchini* relatent en détail les épisodes pittoresques, dignes d'un roman policier, qui marquèrent l'embarquement à Civita-Vecchia et les débarquements à Monaco, puis à La Ciotat, après neuf jours de navigation. Et la connétable continue : « Après nous être reposées environ 4 heures, nous montâmes sur des chevaux que nous avions loués et, marchant toute la nuit, nous arrivâmes d'assez bonne heure à Marseille ». Immédiatement Marie cherche à voir Arnoul, intendant des galères, auprès duquel elle espère trouver le passeport demandé d'avance au Roi. Or, Arnoul était fâcheusement alité, venant même d'être administré[19]. Néanmoins la connétable arrive à forcer sa porte : « Il me répondit avec assez de peine à cause d'une apoplexie qui l'avait surpris et me donna un paquet fermé, où il y avait un passeport et une lettre de S. M. pour moi et une autre de M. de Pomponne qui écrivait à M. de Grignan, lieutenant du roi dans la province, lui recommandant fort de me recevoir à Aix ». D'autre part il faut ajouter que l'arrivée des princesses avait été ébruitée par une lettre de notre ambassadeur à Rome, le cardinal d'Estrées, adressée à l'évêque de Marseille[20]. « A peine avais-je dormi une heure qu'on me vint éveiller et me dire que le capitaine Ménéghini demandait à me parler de la part de M. le connétable. Cette nouvelle effraya fort mes gens. Je le fis savoir à M. Arnous qui m'envoya des gardes à l'instant, me conjurant d'aller loger chez lui, où il me fit dire que je serais plus en sûreté. Ce que je fis, après avoir donné audience à cet exprès qui ne venait me proposer autre chose que de m'en retourner chez M. le connétable... M'en allai aussitôt chez M. Arnous qui nous avait envoyé son carrosse avec un gentilhomme et qui, par le bon accueil et la bonne chère qu'il nous fit et les bons lits que nous trouvâmes chez lui, répara en quelque façon le mal que nous avions souffert dans la barque... Le lendemain, après avoir dîné, Mme Mazarin et moi montâmes en carrosse et arrivâmes le soir à Aix, où M. de Grignan, qui était venu au-devant de nous près d'une lieue, nous accompagna dans son carrosse... ». Et l'on peut ajouter que Mme de Grignan dut envoyer aux fugitives jusqu'à des chemises en leur écrivant « qu'elles voyageoient en vraies héroïnes de roman avec force pierreries et point de linge blanc[21] ». Marie et Hortense se reposèrent trois semaines à Aix, logées chez le président Castelet, dont le frère M. de Moriés, dit la connétable, était gentilhomme au service de son frère, le duc de Nevers. D'autre part Jean-Baptiste de Guérin, sieur du Castelet (1626-1715), président aux comptes, avait épousé Marquise de Gaillard, la propre sœur de Mme de Venel.

D'Aix les deux sœurs se rendirent au château de Mirabeau, et au bout de six jours partirent pour Grenoble, puis Lyon, où elles se séparèrent ; Hortense se dirigeait sur Chambéry et Marie, sur Paris, avec l'idée fixe d'être reçue par le Roi : elle devait être cruellement détrompée. Poursuivie par les sbires de son mari, la malheureuse ne pouvait qu'être enfermée de couvent en couvent. Elle finit[22] par gagner Madrid, où elle resta 15 ans, comme en résidence surveillée. La mort du prince Colonna lui rendit enfin la liberté à 50 ans (1689). Au cours des 25 dernières années de sa vie elle reprit ses courses errantes d'Espagne en France et de France en Italie. Ainsi fut-elle amenée à passer encore à deux reprises par Marseille : en septembre 1692, après avoir été rançonnées par un corsaire d'Albenga qui la ramena heureusement au gouverneur de Fiesole[23], et encore en janvier 1706. La Provence lui plaisait à tel point qu'elle pensa s'installer à Avignon, où elle

…TRAIT DU
…E MERCŒUR
…EUR DE PROVENCE
(1653 - 1669)
…L AVAIT ÉPOUSÉ EN 1651
…AURE MANCINI



…RAVUVE PAR PIERRE
…ARET DATÉE DE 1652

…rna au moins 18 mois de juin 1702 à décembre …703. Et de ce séjour il nous reste le beau portrait …onservé au musée Calvet, attribué jadis à Pierre …lignard et de nos jours à Jacob — Ferdinand Voet. …uis son humeur voyageuse la reprit, et c'est au cours …'un passage à Pise qu'elle mourut en 1715, ensevelie à l'église de Saint-Sépulcre de cette ville, sous une dalle portant l'inscription : *Marie Mancini Colonna, cendre et poussière.*

Les passages incognito de Marie Mancini — Colonna à Marseille ne pouvaient donner lieu à aucune

mention sur notre *Cérémonial*. Mais le souvenir de la célèbre nièce de Mazarin reste attaché à la réception de 1653, et ce récit officiel corrobore l'exactitude de ses Mémoires. On avait déjà signalé la concordance de la *Vérité dans son jour* avec le texte de certains documents diplomatiques, la voilà de nouveau établie avec un texte marseillais officiel [24]. Ce n'est pas un mince résultat, quand il s'agit d'un texte narratif, aussi intéressant pour l'histoire des mœurs du grand siècle, que celui des Mémoires de Marie Mancini.

Joseph BILLIOUD

APPENDICE

Extrait du Cérémonial A. A. 67, f° 838 v° :

« Du 24 janvier 1673. Monseigneur le comte de Grignan est arrivé en ceste ville avec Madame la comtesse sa femme et madame de Civiny sa bellemére. Mess^rr le Consuls sont allé en chaperon les recepvoir au Cours et au devant du relaix. Et à l'instant que mesdits sieurs ont apareu, se seront avancés vers ledit seigneur ; et d'abord icelluy auroit mis pied à terre, et ces dames en carosse, ensemble toute la suitte. Et Mr de Mazenod se seroit aproché à madite dame de Cévény et madame la comtesse, *l'auroit baisée, et de suite messieurs les autres consuls en auroient fait de mesme* ; et de suite mondit seigneur seroit venu à pied, avec messieurs les eschevins, chez Mr le lieutenant de Valbelle, là où il prend logement et Mr le premier consul de Mazenod luy auroit fait compliment audit seigneur comte, et aussy monsieur l'assesseur de Saint-Jacques et de suitte auroient fait préssant à mondit seigneur le comte de :

12 bouteilles vin, 12 boites confiture, 6 douzaines flambeaux.

Et a madame de Céviny : 12 boites confiture, 6 douzaines flambeaux, 12 bouteilles vin de diverses boisson..... »

Lettre de Madame de Sévigné à madame de Grignan, Paris, 20 ou 29 juin 1672
(Ed. Monmerqué, t. III, p. 115, n° 287).

« Au milieu de mes chagrins la description que vous me faites de madame Colonne et de sa sœur est une chose divine ; elle réveille malgré qu'on en ait ; c'est une peinture admirable. La comtesse de Soissons et madame de Bouillon sont en furie contre ces folles et disent qu'il les faut enfermer ; elles se déclarent fort contre cette extravagante folie. On ne croit pas aussi que le Roi veuille fâcher M. le connétable qui est assurément le plus grand seigneur de Rome. En attendant nous les verrons arriver comme Mlle de l'Etoile [allusion à un personnage du *Roman comique* de Scarron]. La comparaison est admirable ».

Cette lettre est à rapprocher de celle écrite en même temps (26 juin) par madame de Scudéry au comte de Bussy-Rabutin (*Correspondance*, p. II, pp. 127-128). Elle commence ainsi : « Madame Colonna et madame Mancini sont entrées à Aix ; l'histoire dit qu'on les y a trouvées déguisées en hommes, etc... ».

---

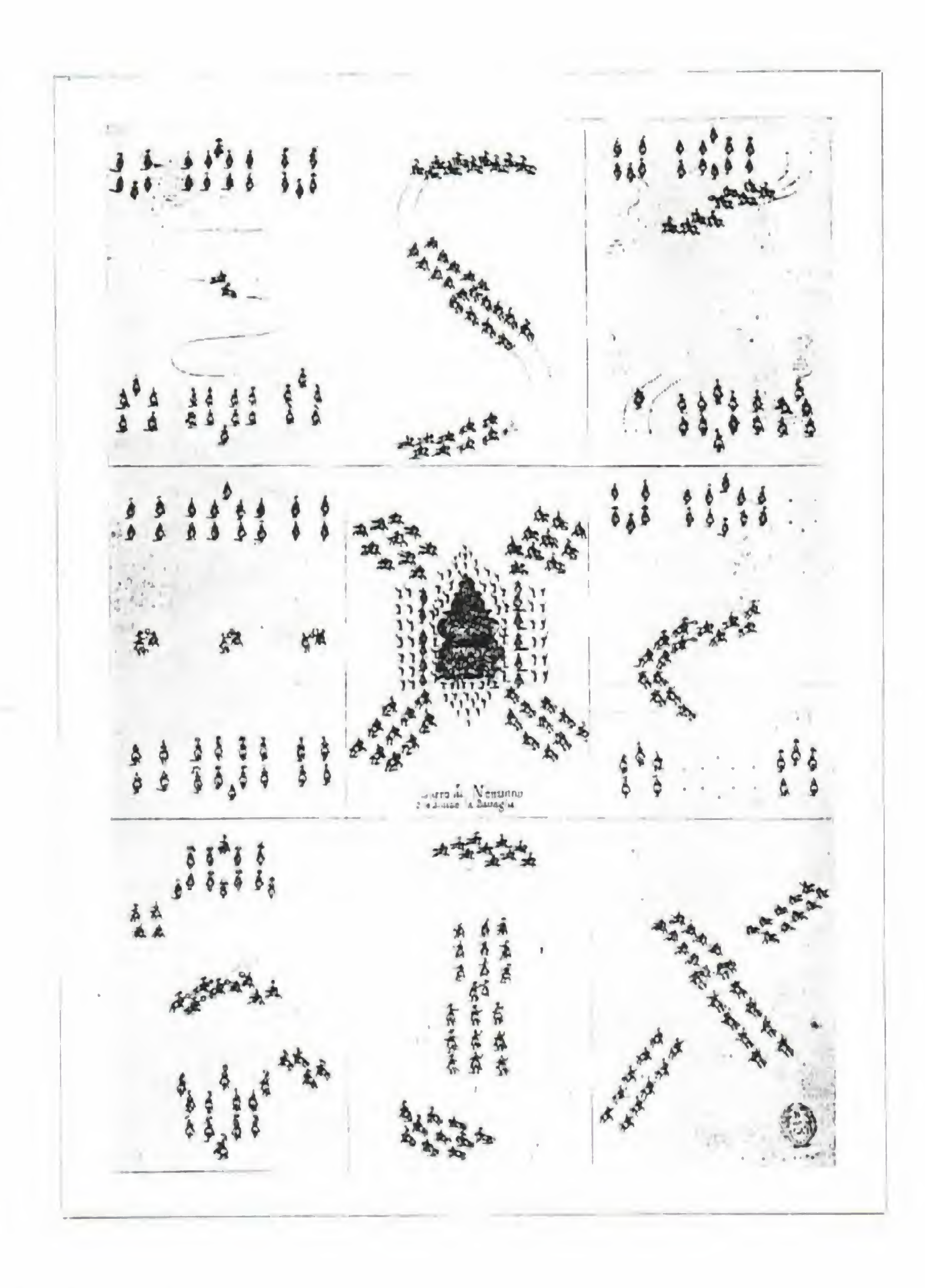
(1) Dès 1647 Mazarin avait également fait venir auprès de lui Olympe Mancini, née en 1640 et Anne-Marie Martinozzi née en 1639. Madame de Motteville, *Mémoires*, coll. Petitot, t. XXXVII, p. 270 à 274, fixe leur arrivée à la Cour au 11 septembre.

(2) Renée, *Les nièces de Mazarin*, 1857, p. 36.

(3) Arch. comm. AA. 67, p. 528 : *le Cérémonial* lui donne 15 ans, au lieu de 12 d'après ses biographies.

(4) *Lettres de Mazarin*, éd. Chéruel, 1889, t. V, p. 600-601. Le 18 avril 1653 il écrit à son beau-frère son intention de faire venir à Paris Laure Martinozzi. La plupart des auteurs ayant confondu l'arrivée à la cour des deux sœurs Martinozzi, ce texte où Laure est nommée tranche la question.

(5) D'après Pérey, *Le roman du grand roi*, p. 11, il n'y aurait qu'un seul exemplaire connu de la *Vérité dans son jour*, celui de la Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. Des autres éditions citons : *Les mémoires de M. L. P. M. M. (madame la princesse Marie Mancini) Colonne, g. connétable du royaume de Naples*. Cologne, P. Marteau, 1676, pet. in-12 (1 Ex. à la Bibliothèque mun. de Marseille). *Apologie ou les veritables mémoires de Mme M. Mancini, connétable de Colonne*,



-AR DE NEPTUNE
OUSEL POUR LES
ÉS DU MARIAGE DE
URE *MARTINOZZI*
ÈCE DE *MAZARIN*
EC *ALPHONSE IV*
C DE MODÈNE (1655)

*thèque de l'Arsenal, por-
euille 200 in-folio, n° 57)*

escrits par elle-même. Leyde, 1678, in-12. Pour les *Mémoires* d'Hortense, v. les quatre éditions à part de 1675, existant à la Bibliothèque nationale (t. 104, p. 1055) et l'édition intercalée dans les *Œuvres* de Saint-Réal, Amsterdam, Mallé, 1730, tome V.

Arch. comm. AA. 67, p. 533.

Les bâtiments de la commanderie de l'ordre de Malte, le long de la passe du port, avaient été aménagés au début du XVII[e] siècle pour y recevoir les personnages de marque à leur passage à Marseille.

Le Cérémonial, p. 571, à la date du 23 février 1653, mentionne réception à Marseille de M. de Tallemant, intendant de justice en Languedoc. En fait il n'y était peut-être que comme maître des requêtes : il est cité comme tel dans dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. XIII, p. 246. *Le Cérémonial* ajoute que les cadeaux offerts à Tallemant, 6 boîtes de confitures, 3 douzaines de flambeaux et 6 bouteilles de vin sont justifiés « non tant à cause des charges dudit sieur de Tallemant.. : c'est parce que celluicy a espousé la niepce de M. l'évesque de Marseille, fille de M. de Montauron, que MM. les consuls ont voulu obliger ». L'évêque était Étienne de Puget (1644-1668) et son frère Pierre de Puget, sr de Montauron, 1[er] président du Bureau des finances de Montauban, mort à Paris le 23 juin 1654, a été célèbre comme mécène des gens de lettres et pour l'opulence de sa table. V. Perrier, *Scudéry et sa sœur à Marseille* dans *Répert. Soc. Statist.*, 1906, n° 2, p. 123 d'après Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 248 et t. VI, p. 227. Une lettre de Mazarin à Tallemant, en date du 16 juillet 1659 (éd. d'Avenel, 1906, t. IX, p. 807) a trait à l'intendance de Champagne déjà